La Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Journal, 1873 ème de Fondation.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE 1er SEPTEMBRE 1878.

LES PETITES SŒURS DES PAUVRES.

Nous trouvons dans le feuilleton du [illegible] une étude sur les Petites-Sœurs [illegible] bienfaisante que [illegible] se ne lui ménageant pas la place :

C'est en Bretagne, à Saint-Servan, que [illegible] pauvres filles, en 1840, eurent la [illegible] pensée de cette œuvre. Le vicaire d'une des paroisses de Saint-Servan, l'abbé Le Pailleur, était en peine de [illegible] pour [illegible] vieilles femmes, veuves de pêcheurs, qui, à cause de leur âge, ne pouvaient travailler et risquaient chaque jour de mourir de faim.

Parmi les "dévotes" qui se confessaient à lui, il en remarqua deux d'un grand cœur, il les engagea à recueillir les [illegible] et à les soigner. Celles-ci [illegible] pour [illegible] les [illegible] pauvres filles sans ressources, mais elles avaient un grand amour pour Jésus-Christ et une grande charité pour le prochain. Son conseil fut suivi, on obtint quelques chambres, quelques meubles, un peu de linge : voilà la commencement d'une maison de refuge. En quelques années, les deux pauvres filles qui s'étaient unies d'abord avaient vu venir à elles des compagnes; elles furent dix, puis trente-cinq; elles sont aujourd'hui [illegible] mille.

Elles ont porté ce nom grave et doux de "Petites-Sœurs des Pauvres" sur tous les points de la France, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Prusse, dans les Amériques. Vers 1849, deux d'entre elles, sœur Marie-Augustine et sœur Marie-Louise, s'établissaient rue Saint-Jacques, 277, en lieu et place de Grâce, où commençaient à y recevoir quelques vieillards. Elles ont aujourd'hui, à Paris seulement, cinq maisons : la maison-mère, rue Saint-Jacques ; une maison avenue de Breteuil, 22, près des Invalides, une autre rue de Picpus, près de la barrière du Trône ; une quatrième, rue Notre-Dame des Champs sur la paroisse Saint-Sulpice, et la cinquième près du chemin de fer du Nord, rue Philippe-de-Girard, 13.

Ces maisons abritent une population de cent cents vieillards " arrêtés à la misère aux logements malsains, souvent au désordre, à l'isolement si triste des derniers jours." Comme il faut être âgé de soixante ans au moins pour être admis dans les petites-Sœurs des Pauvres, et que les malheureux qu'elles reçoivent sont en général épuisés par les misères de la vie, on peut compter que la population hébergée et soignée dans les cinq maisons s'est, depuis que ces maisons ont été fondées, renouvelée déjà trois fois : ces saintes filles ont donc soigné, à Paris seulement, environ 4,000 vieillards.

M. l'abbé Delarc, auteur du travail qui nous occupe et qui a d'abord paru dans le *Correspondant*, se livre ensuite à un très instructif parallèle entre la charité officielle de l'Assistance publique et la charité religieuse des Petites-Sœurs.

Dans la maison tenue par l'Assistance publique, M. Delarc trouve d'abord un directeur recevant 4,500 francs d'appointements, jouissant en outre d'un fort beau logement dans l'hospice avec un jardin potager spacieux ; de plus, il est chauffé et éclairé aux frais de la maison ; au bas mot, le directeur représente donc une dépense de 6,500 francs. Chez les Petites-Sœurs, il n'y a pas de directeur ; la supérieure gouverne gratuitement son personnel. Un lit dans le dortoir de cette religieuse et un place à la table commune lui suffisent. Après les directeurs, vient un certain nombre d'employés, dont les appointements s'élèvent à 1,800 francs, ayant en outre une indemnité de logement, car il n'habite pas l'asile et n'est ni chauffé ni éclairé. De ce côté là, nous arrivons donc à une dépense de 2,300 francs. Chez les Petites-Sœurs, il n'existe pas de commis aux écritures ; un modeste cahier sur lequel la supérieure, en bonne maîtresse de famille, inscrit ses recettes et ses dépenses, constitue tout le système de comptabilité, qui n'en est pas plus embrouillé pour cela, au contraire.

L'asile de l'Assistance publique emploie quinze domestiques, hommes ou femmes, fort mal payés il est vrai, car ils ne reçoivent de l'administration que les gages illusoires de 15 ou 20 francs par mois. "Les pensionnaires, auxquels ils ne rendent de services qu'en leur extorquant, de toute façon, quelques pièces d'argent, complètent ce traitement et leur assurent des bénéfices souvent beaucoup plus considérables ; mais ce casuel ne saurait entrer ici en compte. En évaluant à 800 francs ce que la nourriture, l'entretien et les gages de chacun de ces quinze domestiques coûtent à l'administration, on n'exagère certainement pas, et cependant ils coûtent par ce calcul une somme de 12,000 francs. Les Petites-Sœurs n'ont pas de domestiques. L'absence de directeur, de commis aux écritures et de domestiques, constitue donc une économie de 20,800 fr au profit de chacune des maisons des Petites-Sœurs, et ce n'est pas tout.

Quelles sont les ressources à l'aide desquelles ces saintes femmes accomplissent des prodiges ? Il y a d'abord le bureau de bienfaisance de l'arrondissement :

Le bureau n'est pas prodigue ; le nombre des pauvres, considérable dans certains quartiers de Paris, ne lui permet pas les largesses ; mais les ressources dont il dispose en faveur des indigents recueillis par les Petites-Sœurs ne sont cependant pas à dédaigner : cinq ou six livres de pain par mois, quelques rares bons de charbon pendant l'hiver, cinq francs par mois quand le pensionnaire a atteint 72 ans, 10 francs quand il est octogénaire, quelques effets de linge lorsque la situation du bureau lui permet d'aller jusque-là, c'est tout. Ce secours représente quinze à vingt centimes par jour pour un vieillard des Petites-Sœurs.

Il y a aussi "les dames de la Halle" chez lesquelles les sœurs font chaque semaine une visite intéressée.

Qui donc, dit-il, n'a rencontré dans les rues de Paris cette petite voiture aux teintes sombres, et d'une forme toute particulière qui la fait reconnaître au premier abord ? C'est la voiture aux provisions des Petites-Sœurs. Sur le devant, deux figures sont encadrées dans le demi-cercle que forme l'avant corps de la carrioles d'un côté, le vieillard qui conduit le modeste attelage; de l'autre, la religieuse qui fait sa tournée de charité; ils se dirigent vers l'un des grands marchés de Paris. Arrivés là, le cocher descend, prend quelques ouvriers complaisants, et pendant que le maître de la voiture va chercher sur le gras des viandes, le marchand de l'autre, d'un étalage à un autre, quêtant ici un peu d'oseille, là un persil, plus loin un poisson ou une motte de beurre.

Les "dames de la Halle" aiment les Petites-Sœurs des pauvres et font preuve, vis-à-vis de celles d'une délicatesse et d'une libéralité vraiment touchante. Elles les reçoivent un peu comme un époût les hirondelles, c'est-à-dire comme des mendiantes qu'il faut respecter et auxquelles il faut faire du bien pour mériter la bénédiction du ciel." M. Delarc nous apprend que, si on ne peut fatiguer le généreux dévoûment des Petites-Sœurs, on ne se prétendant dans les marchés qu'à des jours fixes, et que leurs cinq asiles se sont partagé les marchés parisiens des Halles centrales, de la Madeleine, de Saint-Germain et des Missionnaires. Les grands cafés du boulevard donnent aux religieuses le marc de café. Ce marc, n'ayant été qu'une fois légèrement infusé, fournit encore une boisson excellente—dit M. Delarc—mais dont il est certain du moins que les vieillards s'accommodent à merveille.

Et ce qu'il y a de plus frappant dans cette admirable institution des Petites-Sœurs, c'est qu'elles tiennent à demeurer pauvres et qu'elles refusent souvent des donations qu'on veut leur faire :

Dans une ville de Bourgogne assez importante, une personne bienfaisante laissa en mourant aux Petites-Sœurs une somme de 50,000 francs pour fonder une maison. La fondation devait coûter 80,000 francs, mais, il était humainement impossible de penser que les Petites-Sœurs, ayant plus de la moitié de la somme, n'en trouveraient ce qui manquerait. Les comédie des Petites-Sœurs examinèrent la question. Fallait-il accepter ce legs, ces 50,000 francs qui étaient ainsi offerts ? N'y avait-il pas excessive témérité à refuser ce premier secours ? Il fut décidé que l'on refuserait, et que l'on commencerait avec rien la fondation désirée.

On reconnut au bout de peu de temps que le calcul, contraire à toutes les lois de la prudence humaine, était fort sage : si les Petites-Sœurs des pauvres avaient eu 50,000 francs pour leur fondation, elles auraient été moins pressées par le besoin et par conséquent moins actives. La charité publique, rassurée à leur égard, ne serait pas venue aussi largement à leur aide. Aujourd'hui la fondation en vue de laquelle on leur avait légué 50,000 fr. est établie, et elle représente une dépense de moitié plus considérable.

N'est-ce pas là une réalisation touchante de la parabole de l'Ecriture sur les oiseaux du ciel qui ne sèment ni ne récoltent et que nourrit le bonté de Dieu !

F. M.

UN SCANDALE.—Hier, une voiture de maître roulait peu rapidement dans une rue du faubourg Saint-Honoré. Les sœurs étaient balayées. Le soleil, fort vif à cette époque, justifiait un besoin cette présomption. Tout à coup, au détour de la rue, un monsieur d'une soixantaine d'années, qui cheminait tranquillement, aperçoit la voiture et, après un rapide coup d'œil, la reconnaissant se précipite à la tête des chevaux. Au même instant, une des portières s'ouvre, et une dame voilée, paraissant âgée d'une cinquantaine d'années, saute à terre où prend la fuite. Le monsieur qui avait arrêté la voiture ouvre l'autre portière et en fait sortir un homme de petite taille frisant la soixantaine également. Une discussion violente s'engage entre eux et l'on en vient aux voies de fait. Deux sergents de ville accourent, il se forme un rassemblement.

Le mari outragé souffleté l'amant de sa femme; celui-ci riposte par un coup de canne qui lui laboure le visage. Les sergents de ville les séparent malgré cette peine.

L'amant est reconduit chez lui, sous escorte et le mari se dirige vers le commissaire de police de la rue Bergère, où il fait sa déposition.

Il va y avoir naturellement procès en adultère et en séparation. Les parties portent des noms bien connus et doivent leurs titres de noblesse au premier empire.

UNE LUTTE TERRIBLE.—Peut-on rien imaginer de plus dramatique qu'une lutte corps à corps avec un fou armé d'un instrument meurtrier, le mot servant de théâtre à cette lutte ? Voici le fait ?

"Un transport anglais avait récemment quitté Malte pour Rangleterre, et le navire se trouvait en traversant sept malades de la Malte qui, malheureusement, avaient été atteints de folie.

"Un soir, dans le passage de Malte à Gibraltar, un de ces malheureux malades, étant parvenu à tromper la surveillance dont il était l'objet, sortit de son lit et monta sur le pillard. On le reconnut presque aussitôt et on chercha à s'emparer de lui ; mais il parvint à s'échapper et, s'étant emparé d'un levier de bois, en manpent qui de trouvait sur le pont, il en frappa un coup si violent sur la tête d'un marin qui le serrait de près, qu'il le renversa sous commissance ; puis il s'élança dans les agrès et alla se réfugier dans la mâture.

"On descendit en hâte, de peur que le pauvre insensé ne se jetât à la mer, et il passa toute la nuit entière dans sa retraite, où l'on se borna à le garder à vue. Le lendemain matin, le fou descendit de son propre mouvement sur le pont ; mais, comme on essayait de nouveau de le saisir de lui, il sauta par-dessus bord. Le navire, un voilier, était 7 nœuds à l'heure.

"Un soldat de marine n'hésita pas ; il se jeta à la mer après le fou et parvint à mettre la main sur lui. C'est alors que se produisit la lutte terrible à laquelle il vient d'être fait allusion. Le fou tira un couteau dont il était porteur et s'efforça d'en frapper son sauveur ; tous deux auraient péri sans l'arrivée d'un canot qu'on avait mis en toute hâte à la mer."

—L'*armée française* sauve, d'après des renseignements qu'elle a lieu de croire [illegible] qu'il serait question de conserver définitivement les bâtiments des quatre grands côtés du palais de l'Exposition du Champ-de-Mars et de les consacrer au service de l'armée comme magasins généraux. La dépense serait de 7 millions de francs environ ; mais on aurait du temps cette affectation permettrait de réaliser une économie considérable, car on pourrait utiliser les baux de location des divers immeubles que l'intendance est obligée de louer, on éviterait les dépenses qu'occasionne le transport du matériel à Billancourt, etc.

—Rome ouvrera ses meilleurs ouvriers à Paris pour visiter l'Exposition. La municipalité leur a alloué 5,000 fr. à cet effet. La chance de commerce a dîné, elle aussi, 2,000 francs ; de sorte que les ouvriers choisis seront à dépenser 7,000 fr. La députation d'ouvriers romains se composera d'argentiers, armuriers, tanneurs, carrossiers, fergerons, mouniers, ébénistes, marbriers, horlogers, orfèvres, tailleurs et typographes.

Les ouvriers turinois, qui étaient venus à Paris, sont rentrés chez eux mardi dernier.

—Le *Sporting Times*, de Londres, a recueilli, dans une salle d'audience, un mot d'un magistrat demeuré qui, probablement, n'est pas très heureux en ménage. Voici la scène :

Le président demande à un de ces solliciteurs pour quel motif il s'est absenté de la ville. Celui-ci répond qu'il a assisté à l'enterrement de sa belle-mère.

—C'est une raison, répliqué le président, et je souhaiterais que nous étissions tous, en pareil cas, une aussi bonne excuse à donner.

Un père, la main levée et tenant la tête de son fils agenouillé entre ses genoux, s'apprête à absoudre, comme sur la partie la plus charmante de son héritier.

Pause le curé.

Le Curé.—Mais, mon ami, ne pouvez-vous pas corriger votre fils d'une autre façon ? N'y a-t-il pas un autre chemin pour arriver à son cœur ?

Le père.—Certainement, monsieur le curé, mais celui-ci est le chemin le plus court.

Maximilian Hermann

Hong Kong Tea Co.,
BATISSE HONG KONG,
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Cette compagnie importe et vend du THÉ, DIRECT DES VIEUX PAYS.

CAFE GRILLE,
Au No 99 de la rue du Canal,
Entre les Magasins Chartres ;
Au No 170 Après de la rue Perdido, Appartement Commodité ; Au No 370 1/2 de la rue Bienville, Au dessus de la cour Bienville ;
Au No 227 de la rue Vieille-Levée,
EN FACE DU BAZAAR MARKET.
(Marché Français.)
Achetez nos CAFES GRILLES.
Cafés que nous grillons de la véritable manière arabe et que nous vendons 20 cents.
Le THÉ de $1.00 se vend, aujourd'hui, 75 cents. 20mai—D

Pierre Vessie
BUFFALO LITHIA WATER

La Buffalo Lithia Water
guérit de la pierre après que les médecins ont désespéré le malade.

La pierre naît dans un vaste d'une Lithiate de chaux, et ne peut être dissoute en toute sûreté.

Cas de M. C. Walts, de purulence Point-Coupée, Louisiane.

Paroisse Point-Coupée, Lou., 2 avril 1878.

A M. Thomas F. Gordon,
Propriétaire des Buffalo Lithia Springs, Virginie.

Il y a deux ans je commençai à souffrir de douleurs vives et constantes aux reins, elles furent suivies de violentes attaques qui se déclarèrent au moins deux fois par semaine et me terrifiaient. Je fus amené à consulter nombreux des pierres du poids de quatre à six grains, et d'autres fois d'un moindre volume ; je rendais aussi parfois du sable en urine grande quantité, et 74 ans alors souffrant.

J'employai vainement les meilleures médecines. Mon état ne variait pas et, je fus obligé de rester à une belle condition, que ces derniers ne firent franchement que [illegible] et que mon cas était désespéré. Je ne comptais plus que sur la mort pour me délivrer de ma misérable vie ; il y a quelque temps, j'ai lu dans un journal de la Nouvelle-Orléans, votre admirable Eau Minérale Lithia Water.

Je la fis de suite venir et en commençai l'usage, et, à ma grande surprise, je me trouvais bientôt complètement guéri. Je ne souffrais plus de douleurs aux reins, et je rendis deux petites pierres, dont une de la grosseur d'un pois et l'autre de la grosseur d'un haricot, et, depuis, je ne souffrais plus de douleurs aux reins. Cette eau a été pour moi une source de vie et de santé. Je ne souffrais plus de douleurs aux reins. Je n'ai pas de pierres dans la vessie